

Bruxelles, le 18 juin 2025
(OR. en)

9783/25

LIMITE

COPS 251	DISINFO 51
ANTICI 51	CSC 267
CIVCOM 147	CONOP 38
POLMIL 137	COARM 103
COTRA 9	DUAL USE 22
CDN 5	POLCOM 120
RELEX 700	INDEF 25
EUMC 199	COTER 86
CFSP/PESC 817	CT 66
CSDP/PSDC 348	ENFOPOL 188
POLMAR 38	CONUN 78
CYBER 156	COEST 436
HYBRID 62	PESCO 14

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Service européen pour l'action extérieure (SEAE)
Destinataire:	délégations
Objet:	Partenariat de sécurité et de défense entre l'Union européenne et le Canada

PARTENARIAT DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET
LE CANADA

[Préface]

1. L'Union européenne (UE) et le Canada sont confrontés à une détérioration de l'environnement de sécurité et doivent faire face ensemble à des menaces et défis communs. Leur sécurité est interconnectée et interdépendante. Elle ne se limite pas aux questions militaires et de défense traditionnelle, et ses dimensions sont de plus en plus nombreuses, allant de l'évolution rapide des menaces cybernétiques, technologiques récentes et hybrides aux dangers maritimes et spatiaux, en passant par la protection des infrastructures critiques, la résilience de la société et la sécurité économique.
2. L'UE et le Canada sont des partenaires étroitement liés par leur respect du droit international et sont unis pour défendre et renforcer l'ordre international fondé sur des règles, en fonction des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies. Le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit et des droits de la personne est le fondement de la coopération entre l'UE et le Canada.
3. L'UE et le Canada sont également des partenaires clés et stratégiques en matière de sécurité et de défense. Comme le souligne la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense de l'UE, la "coopération de longue date [entre l'UE et le Canada] en matière de sécurité et de défense, témoigne de notre engagement commun en faveur de la paix et de la sécurité". La Déclaration du Sommet Canada-UE de novembre 2023 à St. John's salue le "resserrement de la coopération entre le Canada et l'UE en matière de sécurité et de défense", notamment par l'accentuation de leur coopération en renforçant leur dialogue en matière de sécurité et de défense, en cernant des possibilités d'activités navales conjointes et en rehaussant leur collaboration en matière de cybersécurité et de l'établissement de liens entre le climat et la sécurité.
4. Le Canada est un pays tiers participant activement à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE. Depuis 2005, le Canada a conclu un accord-cadre de participation avec l'UE, ainsi qu'un accord sur la sécurité des informations (en vigueur depuis 2018). Le Canada a toujours contribué aux missions et opérations de gestion de crise menées par l'UE, notamment l'opération EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine,

ainsi qu'à de nombreuses missions civiles de l'UE en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA), en Afrique et en Asie.

5. Le Canada participe également aux projets de coopération structurée permanente (PESCO) sur la mobilité militaire et le réseau de pôles logistiques en Europe et soutien aux opérations. Le Conseil de l'UE a autorisé la participation du Canada à ces projets en 2021 et 2023, respectivement. La participation du Canada à ces projets contribue à la circulation rapide et sans rupture du personnel et du matériel militaires à travers l'Europe.
6. Le Canada a été le premier partenaire avec lequel l'UE a établi, en 2015, un dialogue sur la sécurité et la défense, qui se tient depuis lors chaque année. Le Canada et l'UE ont un long historique de participation mutuelle à des événements clés liés à la sécurité, ainsi que de fréquentes consultations de haut niveau sur la sécurité et la défense et des dialogues thématiques connexes dans des domaines tels que le contrôle des exportations d'armes, la non-prolifération, la lutte contre le terrorisme, et les sanctions. Le Canada est également un acteur et un partenaire précieux en matière de dissuasion et de défense, ainsi que dans les domaines de la médiation de la paix, de la prévention des conflits et, en particulier, de l'avancement du programme Femmes, paix et sécurité.
7. Dans l'environnement sécuritaire actuel, le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN est essentiel pour garantir la sécurité en Europe et au-delà. Ce partenariat est mis en œuvre conformément aux principes fondamentaux d'ouverture et de transparence mutuelles, d'inclusivité et de réciprocité, dans le plein respect de l'autonomie décisionnelle et des procédures des deux organisations. Les initiatives de l'UE en matière de sécurité et de défense contribuent à une défense européenne plus forte, plus souveraine et plus efficace, qui renforce la sécurité européenne, transatlantique et mondiale. Ces initiatives sont également complémentaires et interopérables avec celles de l'OTAN. Pour le Canada et les 23 États membres de l'UE qui sont également membres de l'OTAN, l'Alliance atlantique demeure la principale organisation transatlantique de sécurité pour la défense collective. Le Canada est un allié important de l'OTAN, engagé en faveur de la sécurité transatlantique et européenne, et soutient activement la coopération entre l'UE et l'OTAN pour relever les défis de sécurité transatlantique. Le Canada est favorable au renforcement et à l'approfondissement de la coopération entre l'UE et l'OTAN dans l'intérêt de la sécurité européenne et transatlantique. Par conséquent, l'association du Canada aux activités de sécurité et de défense de l'UE vise à étayer le partenariat stratégique UE-OTAN, qui renforce les deux organisations.

8. Compte tenu des défis communs en matière de politique étrangère et de sécurité, notamment la guerre d'agression injustifiée et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine, l'UE et le Canada sont également étroitement alignés dans leur soutien ferme et durable à l'Ukraine. L'UE et le Canada souhaitent intensifier leur coopération afin de mieux relever les défis communs en matière de sécurité. Dans ce contexte, l'UE et le Canada développeront et renforceront leur dialogue et leur coopération sur l'ensemble des questions de sécurité et de défense, en tirant parti des cadres existants, notamment l'Accord de partenariat stratégique entre l'UE et le Canada (appliqué à titre provisoire depuis le 1er avril 2017) et l'Accord-cadre entre l'UE et le Canada sur la participation du Canada aux missions et opérations de gestion de crises menées par l'UE (entré en vigueur le 1er décembre 2005).

Cadre général

9. L'UE et le Canada ont décidé d'établir et de mettre en œuvre un partenariat sur mesure, mutuellement bénéfique, qui encadrera la coopération et le dialogue bilatéraux dans l'ensemble du spectre de la sécurité et de la défense. Ce partenariat de sécurité et de défense sera étayé par une série de mécanismes de dialogue et de consultation destinés à en assurer l'orientation et la supervision :
- a) un dialogue annuel sur la sécurité et la défense entre l'UE et le Canada, au niveau du secrétaire général adjoint du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), du sous-ministre adjoint d'Affaires mondiales Canada chargé de la sécurité internationale et directeur politique, ainsi que du sous-ministre adjoint du ministère de la Défense nationale. L'UE et le Canada tireront pleinement parti de ce dialogue sur la sécurité et la défense pour assurer le suivi de la mise en œuvre du partenariat en matière de sécurité et de défense et pour fournir, le cas échéant, de nouvelles orientations;
 - b) les dialogues thématiques existants et nouveaux sur des domaines précis d'intérêt commun, notamment les évaluations du paysage de la sécurité et les consultations sur les menaces dans les régions d'intérêt commun, afin de coordonner leurs approches respectives et d'informer le dialogue annuel sur la sécurité et la défense.
10. L'UE et le Canada encourageront le dialogue multilatéral et la coopération avec des pays d'optique commune dans les domaines pertinents de la sécurité et de la défense lorsque cela sera considéré comme mutuellement bénéfique. L'UE et le Canada inviteront aussi régulièrement leurs représentants à des manifestations de haut niveau sur la politique de sécurité et de défense présentant un intérêt mutuel (par exemple, le Forum Schuman sur la sécurité et la défense et le Forum international sur la sécurité d'Halifax).

11. L'UE et le Canada assureront efficacement la sécurité de l'échange d'informations classifiées conformément à l'Accord sur la sécurité des informations entre l'Union européenne et le Canada (en vigueur depuis 2018), qui fournit le cadre permettant d'assurer le traitement, la protection et la sauvegarde appropriés de ces informations.

Domaines de coopération

12. L'UE et le Canada renforceront leurs échanges sur les évolutions respectives en matière de sécurité et de défense et sur les questions régionales pertinentes en matière de sécurité et de géopolitique, et resteront ouverts à une coopération renforcée d'une manière concertée. Ils développeront également leur coopération dans des domaines suivants, notamment :

Soutien à l'Ukraine

13. L'UE et le Canada continueront de renforcer et d'améliorer les mécanismes efficaces de soutien à long terme à l'Ukraine, conformément aux engagements conjoints de l'UE et de l'Ukraine en matière de sécurité et à l'Accord de coopération en matière de sécurité entre le Canada et l'Ukraine de 2024. L'UE et le Canada travailleront ensemble pour promouvoir une paix juste et durable, fondée sur les principes du droit international, de la Charte des Nations unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies.
14. L'UE et le Canada continueront à soutenir les forces armées ukrainiennes. Tous deux partagent des objectifs clés à l'appui de leurs formations militaires respectives en Ukraine et étudieront les domaines de coopération entre la mission d'assistance militaire de l'UE en Ukraine (EUMAM) et les efforts d'aide militaire, de professionnalisation et de renforcement des capacités du Canada en Ukraine, y compris, le cas échéant, dans le cadre de l'opération UNIFIER. L'UE et le Canada continueront également à soutenir la réforme du secteur de la sécurité civile et de l'application de la loi en Ukraine, ainsi que les efforts de sécurité et de stabilisation, notamment par l'intermédiaire de la coopération entre la mission consultative de l'UE (EUAM) et la Mission de police canadienne en Ukraine.
15. Afin de soutenir leurs objectifs communs, l'UE et le Canada continueront de coopérer en matière de reconstruction civile, d'aide financière et de politique de sanctions.
16. La coopération entre l'UE et le Canada en faveur de l'Ukraine respectera pleinement la politique de sécurité et de défense de certains États membres de l'UE et tiendra compte des intérêts de tous les États membres de l'UE et du Canada en matière de sécurité et de défense.

Paix internationale et gestion des crises, y compris les opérations de maintien de la paix, les missions et opérations de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), et l'intervention en cas de crise

17. L'UE et le Canada renforceront leur coopération de longue date dans le domaine de la sécurité et de la gestion des crises. Le Canada poursuivra et élargira sa participation aux missions et opérations civiles et militaires de l'UE dans le cadre de la PSDC, en tirant pleinement parti de son Accord-cadre de participation avec l'UE.
18. Le Canada continuera de participer aux exercices de gestion de crise de l'UE (EU Integrated Resolve et MILEX) et à d'autres exercices pertinents, tels que dans le domaine des opérations d'évacuation de non-combattants.
19. L'UE et le Canada échangeront sur leurs contributions respectives et leur soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
20. L'UE et le Canada encourageront et renforceront la coopération en matière de planification d'urgence et de gestion des crises internationales entre leurs administrations centrales respectives et leurs réseaux de missions diplomatiques à l'étranger, notamment par une collaboration renforcée entre leurs centres de réaction aux crises : le Centre de réponse aux crises du SEAE et le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence d'Affaires mondiales Canada.

Mobilité et interopérabilité militaires

21. L'UE et le Canada s'efforceront conjointement d'améliorer l'interopérabilité et la circulation des équipements, des fournitures militaires et du personnel canadiens et européens au sein du Canada et de l'UE.
22. L'UE et le Canada renforceront la mobilité des militaires canadiens sur le territoire de l'UE grâce à une collaboration élargie dans le cadre du projet de coopération structurée permanente (PESCO) sur la mobilité militaire, ainsi que dans le cadre d'autres projets communs.

Sécurité maritime, y compris les opérations, les exercices et le renforcement des capacités des pays tiers

23. L'UE et le Canada approfondiront les échanges sur la sécurité maritime dans le but de promouvoir et de défendre un système maritime fondé sur des règles, conformément au droit international, en particulier à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).
24. L'UE et le Canada chercheront également à coopérer pour appuyer le développement d'architectures régionales de sécurité maritime dans des zones d'intérêt mutuel (par exemple, le Golfe de Guinée, l'Indo-Pacifique) et des capacités des États côtiers à mieux

faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité maritime ainsi que sur le développement et l'exploitation durables du domaine maritime.

25. L'UE et le Canada renforceront leur coopération pratique dans des domaines suivants, notamment :

- a) coopération opérationnelle dans le cadre de la PSDC, basée sur l'Accord-cadre de participation aux opérations de gestion de crise de l'UE;
- b) mise en commun d'informations et amélioration de la coordination des réponses aux menaces et aux défis liés à la sécurité maritime;
- c) coopération navale, également avec la Garde côtière canadienne, notamment au moyen d'exercices conjoints et d'escales, également avec la participation de partenaires tiers sélectionnés, au cas par cas;
- d) dialogue renforcé sur les initiatives et les programmes de l'UE dans le domaine maritime, notamment par la coopération dans le cadre de l'initiative des Présences maritimes coordonnées (CMP) de l'UE;
- e) renforcement des capacités dans la région indo-pacifique à l'aide de programmes européens et canadiens pertinents, tels que le projet Renforcer la coopération en matière de sécurité entre l'Union européenne et l'Asie (ESIWA), le Fonds commun pour les océans dans le cadre de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, le programme de renforcement des routes maritimes critiques de l'Indo-Pacifique de l'UE (CRIMARIO) et le Programme canadien de détection des navires clandestins.

Initiatives de l'UE et du Canada en matière de défense, y compris l'échange d'informations sur les questions liées à l'industrie de la défense

26. L'UE et le Canada procéderont à des échanges réguliers sur l'évolution de leurs initiatives respectives en matière de sécurité et de défense, y compris sur l'état de préparation à la défense et l'industrie de la défense.

27. Le Canada et l'UE étudieront la possibilité d'une participation mutuelle à leurs initiatives de défense respectives, conformément à leurs cadres juridiques respectifs.

28. Dans le cadre de la participation du Canada aux projets PESCO, le Canada et l'UE se sont engagés à renforcer la coopération afin d'améliorer la mobilité et la logistique militaires. Les discussions futures pourraient explorer les possibilités de participation du Canada à d'autres projets PESCO, conformément aux conditions générales dans lesquelles les États tiers peuvent exceptionnellement être invités à participer à des projets PESCO individuels.

29. Des possibilités d'établir une entente administrative entre le ministère de la défense nationale et l'Agence européenne de défense (AED) seront également étudiées, conformément aux processus respectifs.

Questions de cybersécurité

30. L'UE et le Canada continueront à renforcer leur coopération sur les questions de cybersécurité dans le contexte de la sécurité internationale, en tirant parti des consultations existantes entre l'UE et le Canada sur ces questions, notamment en renforçant les échanges réguliers sur le paysage des cybermenaces, l'intelligence artificielle, et sur leurs cadres d'action respectifs. L'UE et le Canada renforceront également la coordination des efforts de renforcement des capacités cybernétiques des pays partenaires. De plus, l'UE et le Canada échangeront des outils et de bonnes pratiques pour prévenir les cyberactivités malveillantes, dissuader les cybercriminels d'entreprendre de telles actions et y répondre, et coordonneront les réponses diplomatiques à ces activités.
31. L'UE et le Canada continueront à coordonner et à coopérer aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral (notamment en ce qui concerne la promotion du cadre des Nations Unies pour un comportement responsable des États dans le cyberspace et l'établissement d'un programme d'action des Nations Unies pour le cyberspace à cette fin), ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de renforcement de la confiance dans le cyberspace.

Lutte contre les menaces hybrides et renforcement de la préparation et de la résilience

32. L'UE et le Canada approfondiront leur coopération en matière de recherche et d'analyse des menaces hybrides, notamment en favorisant une collaboration étroite entre leurs établissements universitaires, leurs entités de recherche et leurs groupes de réflexion, et en soutenant les travaux du Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, situé en Finlande.
33. L'UE et le Canada intensifieront la mise en commun des pratiques exemplaires dans l'élaboration de stratégies et de politiques, notamment la coordination des réponses diplomatiques aux menaces hybrides, et augmenteront la participation croisée aux exercices pertinents et aux discussions fondées sur des scénarios, le cas échéant.
34. L'UE et le Canada renforceront les consultations sur leurs approches respectives et l'élaboration de politiques pour contrer les menaces hybrides afin d'atténuer les perturbations de leurs infrastructures critiques, notamment les réseaux numériques, la production d'énergie et les infrastructures sous-marines.

35. L'UE et le Canada amélioreront leur coopération afin d'accroître la résilience de la société, ce qui est essentiel pour faire face aux nouveaux défis et aux menaces qui pèsent sur le bien-être de leurs sociétés, leur cohésion nationale et les valeurs démocratiques communes.

Lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères

36. L'UE et le Canada continueront à développer les échanges bilatéraux et multilatéraux en cours sur la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, et s'orienteront vers une coopération plus structurée, plus opérationnelle et plus efficace.
37. L'UE et le Canada mettront en commun de façon proactive des informations sur l'évaluation des menaces dans ce domaine et, le cas échéant, envisageront une action commune contre les auteurs de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères, soit de manière bilatérale, soit par le biais de mécanismes multilatéraux pertinents tels que le mécanisme de réaction rapide (MRR) du G7.

Lutte contre le terrorisme (CT), et prévention et lutte contre l'extrémisme violent (P/LEV)

38. Le dialogue entre l'UE et le Canada sur la lutte contre le terrorisme se tiendra régulièrement. L'UE et le Canada coopéreront sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent en concevant des activités visant à accroître l'interaction entre les entités chargées de la P/LEV. Ce travail pourrait inclure le fait d'aborder la dimension en ligne de la radicalisation et la diffusion de contenus terroristes en ligne, également sur les plateformes numériques de jeunesse, de discuter de l'utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes pour le terrorisme et la lutte contre le financement du terrorisme, de la manipulation des messages sexistes dans la radicalisation, et d'échanger des points de vue sur l'approche de la police communautaire dans la lutte contre l'extrémisme violent.
39. L'UE et le Canada coordonneront leurs politiques et activités en matière de CT/P/LEV dans les instances multilatérales et régionales.

Contrôle des armements, non-prolifération, désarmement et armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre (ALPC)

40. L'UE et le Canada approfondiront leurs consultations sur le contrôle des armements et le désarmement, la non-prolifération des armes de destruction massive et le transfert international d'armes conventionnelles en s'appuyant sur le dialogue bien établi sur les

exportations d'armes et d'articles à double usage. Ils poursuivront également leur échange de vues sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine militaire et sur les systèmes d'armes autonomes létales.

41. L'UE et le Canada favoriseront une prise de conscience commune des questions clés liées au désarmement et à la non-prolifération.
42. L'UE et le Canada renforceront leur coordination dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNPAN), de la Convention sur les armes chimiques (CAC), de la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT), du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et d'autres instruments multilatéraux clés et régimes de contrôle des exportations. L'UE et le Canada approfondiront leur coordination dans le cadre des traités sur les armes conventionnelles, notamment le Traité sur le commerce des armes (TCA), la Convention d'Ottawa et la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), sans préjuger des positions nationales à cet égard.

Sûreté spatiale

43. L'UE et le Canada aborderont la question de la sûreté spatiale dans le cadre de leur dialogue annuel sur la sécurité et la défense, dans le but de garantir un espace sûr, sécurisé et durable.
44. L'UE et le Canada se coordonneront pour promouvoir des normes, des règles et des principes de comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique dans les instances bilatérales et multilatérales (y compris aux Nations Unies), et s'engageront avec les pays tiers pour faire avancer cet objectif.

Technologies émergentes et perturbatrices

45. L'UE et le Canada échangeront sur la sécurité et la résilience des technologies émergentes et perturbatrices, y compris le développement de la gouvernance internationale en matière d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Renforcement des capacités destinées aux partenaires en matière de sécurité et de défense

46. S'appuyant sur leur coopération bien établie, l'UE et le Canada étudieront d'autres possibilités de coordination, de coopération et de synergies à l'appui du renforcement des capacités des partenaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, y compris par l'intermédiaire d'un engagement potentiel du Canada dans des instruments spécifiques de l'UE tels que la Facilité européenne pour la paix.

Formation et éducation en matière de sécurité et de défense

47. L'UE et le Canada poursuivront leur coopération dans le domaine de la formation et de l'enseignement liés à la PSDC et à la gestion des crises, notamment en développant la collaboration avec le Collège européen de sécurité et de défense (CESD). Le Canada est invité à envoyer des participants aux activités du CESD.
48. En outre, l'UE et le Canada étudieront les possibilités de renforcer la coopération dans le cadre du réseau des partenaires associés du CESD, qui permet aux institutions canadiennes de coorganiser des activités de formation et d'éducation en collaboration avec un membre à part entière du réseau du CESD.

Coopération avec les pays tiers et instances multilatérales

49. Les délégations de l'UE et les missions et ambassades canadiennes dans les pays tiers chercheront d'autres occasions de coopérer étroitement et d'échanger des informations au niveau bilatéral, le cas échéant, ainsi qu'au sein de groupes partageant les mêmes idées, dans des domaines liés au partenariat en matière de sécurité et de défense.
50. L'UE et le Canada renforceront davantage la coopération et les consultations régulières sur les affaires multilatérales, y compris sur les questions liées aux Nations Unies.
51. L'UE et le Canada intensifieront également leurs échanges réguliers sur des questions d'intérêt mutuel dans le contexte du cadre de coopération UE-OTAN afin de s'appuyer sur un ensemble d'actions concrètes communes pour renforcer les capacités des partenaires.

Médiation pour la paix et prévention des conflits

52. L'UE et le Canada étudieront la possibilité de coopérer en matière de médiation pour la paix et de prévention des conflits, y compris dans le domaine de la PSDC, ainsi que, entre autres, de coopérer à la prestation d'un soutien conjoint aux États tiers et à l'échange de bonnes pratiques et de méthodes.
53. L'UE et le Canada renforceront leur coordination sur les priorités communes en matière de paix et de prévention des conflits dans les instances multilatérales, notamment dans le cadre de l'OSCE et des Nations unies.

Changements climatiques et établissement de liens avec la sécurité

54. L'UE et le Canada renforceront leur coopération sur le lien entre les changements climatiques et la sécurité en se penchant sur les conséquences des effets climatiques sur

l'infrastructure, l'équipement, la formation et la préparation, les opérations, la politique et la planification. Ils discuteront également des moyens de renforcer la résilience des régions vulnérables et mettront en commun leurs connaissances et leurs pratiques exemplaires sur l'intégration des considérations climatiques dans leurs stratégies de défense et de sécurité, sans compromettre les capacités et l'efficacité opérationnelles. L'UE et le Canada renforceront cette coopération en explorant la possibilité de mettre en place un dialogue sur le climat et la sécurité, en tant que mécanisme efficace pour collaborer plus étroitement à la collecte et au partage de données et d'analyses climatiques.

55. Le Centre d'excellence de l'OTAN pour le changement climatique et la sécurité (CECCS), dont le Canada est le pays hôte et la nation-cadre, offre à l'UE et au Canada une plateforme d'échange d'expertise et de renforcement des capacités pour mieux comprendre et traiter les effets des changements climatiques sur la sécurité.

Aspects extérieurs de la sécurité économique

56. L'UE et le Canada étudieront les moyens d'échanger leurs points de vue sur les aspects extérieurs de leurs politiques économiques et énergétiques respectives en matière de sécurité et de défense, dans le but de faire face aux risques communs. Le dialogue Canada-UE sur la sécurité économique servira de plateforme à cette coopération pour faire avancer les discussions stratégiques et techniques liées aux questions clés de la sécurité économique. Ces questions incluent notamment la sécurité énergétique, le renforcement de la résilience des chaînes d'approvisionnement et la sécurisation de l'approvisionnement en minéraux critiques essentiels à la défense, et leur sécurité économique et technologique, ainsi que la protection de nos recherches et technologies les plus sensibles, tout en promouvant la stabilité et en soutenant les efforts visant à garantir que le système commercial multilatéral fondé sur des règles soit modernisé et adapté à l'objectif, à savoir relever les nouveaux défis.

Aspects extérieurs de la sécurité humaine

57. L'UE et le Canada renforceront leur collaboration sur les aspects de la sécurité humaine liés aux crises, notamment la protection des populations vulnérables et la fourniture d'une aide humanitaire dans les situations de conflit.
58. L'UE et le Canada étudieront également les possibilités de coopération en ce qui concerne la dimension extérieure de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris les aspects extérieurs de la traite des êtres humains et du trafic de migrants et des stupéfiants.

Femmes, paix et sécurité

59. L'UE et le Canada se sont engagés à mettre en œuvre de manière significative le programme Femmes, paix et sécurité (FPS), qui est ancré dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) et ses 9 résolutions de suivi.
60. L'UE et le Canada veilleront à ce qu'une perspective de genre soit intégrée dans tous leurs domaines de coopération en matière de sécurité et de défense, reconnaissant que tous les domaines de la sécurité et de la défense comportent des aspects liés au genre, notamment la cybersécurité, l'IA, les changements climatiques, la sécurité humaine, la médiation pour la paix, la sûreté spatiale, la lutte contre l'extrémisme violent et la réponse aux crises. Ils mettront en commun les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme FPS au sein du Canada, de l'UE et à l'étranger.
61. L'UE et le Canada poursuivront leur étroite collaboration pour veiller à ce que l'égalité des genres reste une priorité politique et sécuritaire, dans le but de renforcer les réponses conjointes de l'ensemble de la société aux changements sécuritaires et géopolitiques actuels et émergents et de plaider en ce sens dans les instances internationales. Il s'agit notamment de collaborer pour lutter contre les reculs en matière de droits des filles et des femmes, d'égalité des sexes et de participation significative des femmes à la prise de décision.

Prochaines étapes

62. Les domaines ciblés dans le partenariat en matière de sécurité et de défense seront régulièrement examinés dans le cadre du dialogue annuel UE-Canada sur la sécurité et la défense afin de faire le point sur les progrès accomplis et de maintenir l'élan en vue de renforcer et de développer davantage la coopération.
63. Le contenu du partenariat pour la sécurité et la défense sera réexaminé le cas échéant.